



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050249

N/REF : 23/04/2025 14H57 C:025467 I:31740
V/REF : 002276
V/Email reçu le Mercredi 23/04/2025 à 14H57

SELON DEVIS N° 5040026

V/REF.IMM. 7189

IMMEUBLE : HAUTS LA JARDINIÈRE
ALLEES DES QUATRES GRUMES
RUES BENOIT TRICHARD/L'EGLISE
69460 ODNAS

**ALLIADE HABITAT
POUR LE COMPTE D'ONV
Centre de Paiement
173 AV. JEAN JAURES - CS 30407
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 165 RUE DE L EGLISE ALLEE C - LOGEMENT EX NEMOZ-GAILLARD AU
1ER ETAGE SOUS PASS PORTE 0020

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5040026 du 16/04/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme J. BERNARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

NOTRE INTERVENTION DU 12/05/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5040026 CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN RADIATEUR CALOPORTEUR
NKF15 HORIZONTAL 1500W BLANC POUR LE SEJOUR, AINSI QUE LA FOURNITURE ET
LA POSE D'UN SECHE SERVIETTE LUNIS ETROIT 0500W BLANC DANS LA SALLE DE
BAIN

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 27/05/25 à 10H26 Mme J. BERNARD
FP AB Email envoyé le 15/05/25 à 07H51 Mme J. BERNARD

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	35,87	35,87
1,00	EL1450-FP.Radiat.elec a fluide cal.1500W	558,46	558,46

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U.	HT
1,00	HB- F&P seche serviette Lunis 500W	225,62	225,62



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050249

TOTAL H.T.	819,95
T.V.A. a 10,00%	81,99
TOTAL T.T.C.En EURO	901,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°002276
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Jessica BERNARD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2306- 1457.

Prestation Parties Privatives

BON DE REGULARISATION SUITE DEVIS, Travaux à réaliser entre le 28/05/2025 et le 28/05/2025

Votre contact : Jessica BERNARD

BON DE REGULARISATION SUR LE devis n° 5040026

HAUTS JARD ALLEE 3 (ONV - 0017 - HAJC - HAJ3)

Logt Vacant Anc Occupant : Logement vacant

165 RUE DE L'EGLISE ALLEE C

69460 ODENAS Logement n° 445107, porte n°0020, 1er étage,

Type 4

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
THO - .Travaux hors bordereau	819,95	1,00 FOR	819,95	10,00%

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	819,95 €
Total TVA	10,00% 82,00 €
Total TTC	901,95 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat pour le compte d'ONV
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR